



1100877001

DATE DEPOT :	2011-01-28
NUMERO DE DEPOT :	2011R009180
N° GESTION :	2000B09490
N° SIREN :	431642511
DENOMINATION :	A VOYAGES Z
ADRESSE :	121 BLD SOULT 75012 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/31
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

AD 31/12/10 LH
PF — 05
06 —

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société Groupement Financier et Touristique,

Société à responsabilité limitée

au capital de 11.433,68 euros

Siège social : Paris 75009, 16 rue Geoffroy Marie

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Rcs 394.683.015 ,

représentée par Mr Jacob LEVY, en qualité de Gérant, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Ci-après dénommé "Cédant"

d'une part,

ET :

White Iris Consulting Limited

Société de droit Britannique

dont le siège social est situé 1075 Finchley Road, London NW11 0PU , Grande Bretagne

immatriculée sous le numéro : 07067230

représentée par Mr Laurent LEVY, en qualité de Fondé de Pouvoir, habilité aux fins des présentes .

ci-après dénommé « Cessionnaire »

d'autre part.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes de statuts en date du 17/05/2000 à Paris, enregistrés à Paris le 20/05/2000, ainsi que de divers autres actes, il existe une Société à responsabilité limitée dénommée A voyages Z, au capital de 90.000 euros, divisé en 2250 parts sociales de 40 euros chacune, dont le siège est à Paris 75012, 121 bld Soult, et qui a pour objet :

Toutes prestations de service liées aux voyages.

I. – CESSION DE PARTS

Par les présentes, La société Groupement Financier et Touristique, propriétaire de 2248 parts ,

Enregistré à : SIE PARIS 9EME OUEST

Le 24/01/2011 Bordereau n°2011/74 Case n°37

Enregistrement : 2 311 €

Pénalités :

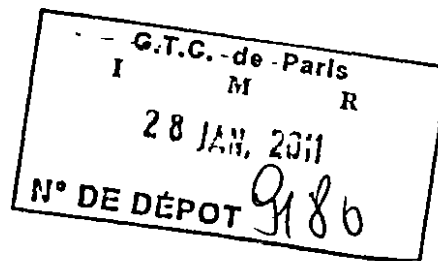
Total liquidé : deux mille trois cent onze euros

Montant reçu : deux mille trois cent onze euros

L'Agent

Jean-Marc COUSIN
Agent administratif principal des Impôts

Ext 919



0039490

df

LL

soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à White Iris Consulting Limited, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 2248 parts sociales lui appartenant de la Société A voyages Z.

II. – PROPRIETE – JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

III. – CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,
- un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV. – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 100.000 euro pour les 2248 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, ce jour, au moyen de la remise d'un chèque par le Cessionnaire au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance

Dont quittance,

V. – AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, le Cessionnaire a été dûment agréé en qualité de nouvel associé par décision collective extraordinaire .

VI. – ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts cédées constituent un bien propre du Cédant, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la Société ou lors de précédentes cessions.

VII – DECLARATIONS GENERALES

1. Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2. Le soussigné de première part déclare :

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;

49

LL

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
- et que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

VIII – FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

IX – ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

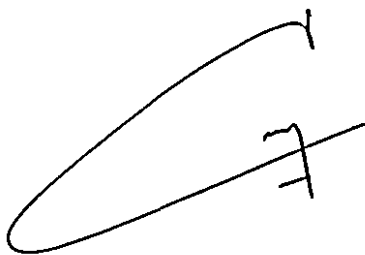
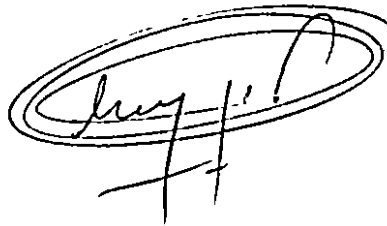
En conséquence, la présente cession de 2248 parts donne lieu à l'application du droit de 3 % dont l'assiette est réduite d'un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

Par suite, le montant des droits exigibles s'élève à 2.311 euros.

X – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Paris
Le 31 Décembre 2010
En 5 exemplaires.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke intersecting it.A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature itself is somewhat cursive and includes a vertical stroke.